

Communiqué de presse

Date :
10. mars 2023

Embargo :

Contact :
Tobias Lux, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch

Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

Après investigations, la FINMA ne voit pas de motif suffisant à l'ouverture d'une procédure concernant les déclarations de Credit Suisse sur les sorties de fonds des clients

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a mené des investigations sur d'éventuelles violations du droit des marchés financiers en lien avec les déclarations publiques du président du conseil d'administration de Credit Suisse sur les sorties de fonds de clients. Elle ne voit pas de motif suffisant pour ouvrir une procédure relevant du droit de la surveillance dans cette affaire.

Des rumeurs parues dans les médias concernant d'éventuelles investigations de la FINMA en relation avec les déclarations publiques du président du conseil d'administration de Credit Suisse sur les sorties de fonds de clients avaient engendré des réactions sur le marché en février 2023. Dans ce contexte, la FINMA informe le public de son activité en la matière. La FINMA a examiné si les déclarations contenaient des indices de violation du droit des marchés financiers devant faire l'objet d'investigations dans le cadre d'une procédure prudentielle. À l'issue de ses investigations, elle ne voit pas de motif suffisant pour ouvrir une procédure prudentielle. Elle a toutefois fait part à la banque de ses attentes claires en ce qui concerne la communication à l'avenir. La FINMA ne communique pas sur les autres détails des investigations ou de son activité de surveillance.